

**Célébration du Bicentenaire de la naissance de Victor Hugo -  
Boulevard d'Hugo : spectacle forain et céleste des 19 et 20 octobre 2002 -  
Convention avec la Grosse Entreprise - Versement du solde  
de la subvention**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'Association «La Grosse Entreprise et ses 120 petits» a proposé, dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la naissance de Victor HUGO, la création d'un spectacle forain et céleste, dont le principe a été validé le 20 juillet 2001 par le Comité de Pilotage du Bicentenaire de la naissance de Victor HUGO, co-présidé par M. le Préfet de Région et par M. le Maire et la réalisation retenue par délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2001.

Cet événement se déroulera les 19 et 20 octobre 2002 principalement place Granvelle et parc de la Gare d'Eau. Il mobilisera, sous l'égide de l'association organisatrice, la Compagnie Transe Express, de réputation internationale, de nombreuses compagnies régionales, la population de l'agglomération bisontine en lien avec les associations.

La Ville apportera une assistance technique et logistique à l'organisateur qui se traduira notamment par la prise en charge de la communication, le blocage ponctuel de certaines rues, la mise à disposition de locaux, la construction de frontons et d'estrades et la mise à disposition d'équipements (barrières, engins, fluides, containers déchets, ...).

De surcroît, la Ville apportera une subvention de 22 867,35 € (150 000 F) dont 15 244,90 € ont déjà fait l'objet d'une décision favorable en Conseil Municipal du 17 janvier 2002 et sont à ce jour versés à l'association.

La Grosse Entreprise a par ailleurs sollicité et obtenu des aides (mécénat) de la société gestionnaire du Casino Municipal (152 449,01 €), de la Caisse des Dépôts et Consignations (30 489,80 €), de la Société Festina (15 244,90 €).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser à l'Association La Grosse Entreprise, organisatrice de l'événement, le solde de la subvention accordée, soit 7 622,45 €. Cette dépense sera imputée au chapitre 92.312/6574.01401. 10000 inscrit au Budget Primitif 2002,

- d'approuver le principe d'une assistance logistique et technique apportée par les services de la Ville à l'association organisatrice de l'événement,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association La Grosse Entreprise et ses éventuels avenants ultérieurs concernant l'assistance logistique et technique.

**«M. LE MAIRE :** Vous voyez que nous avons recherché des sponsors parce qu'il y a le Casino Municipal, la Société FESTINA, dynamique société d'horlogerie bien connue, suisse à l'origine et espagnole maintenant, ainsi que la CDC».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.*